



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 20554

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la participation de la SNCF à la manifestation favorable au mariage entre personne du même sexe du 27 janvier 2013. La SNCF a organisé une vente flash de 12 000 billets de train Lyon-Paris au prix de 5 € spécialement à l'occasion de cette manifestation, puisque ces tarifs très avantageux n'étaient valables que jusqu'au 27 janvier 2013, date de cette manifestation. Cette politique tarifaire est d'autant plus surprenante que la SNCF n'avait consenti aucune réduction ni avantage tarifaire aux organisateurs de la manifestation du 13 janvier 2013 "La Manif pour tous" qui avait pourtant réservé plusieurs rames entières de TGV. Par souci d'égalité de traitement entre les usagers quelles que soient leurs opinions, il lui demande donc de demander à la SNCF d'organiser une vente flash de billets au prix de 5 € à l'occasion de la prochaine manifestation organisée par le collectif La manif pour tous le 24 mars 2013.

Texte de la réponse

La SNCF, transporteur public, n'a ni vocation, ni légitimité à prendre position dans les débats de société. Ainsi, les personnes participant à des manifestations nationales ne bénéficient pas d'un traitement spécifique et sont invitées à profiter des prix de groupe mis en place par la SNCF dans le cadre de sa grille tarifaire générale. S'agissant plus particulièrement de l'offre commerciale évoquée sur l'axe Paris-Lyon, il ne s'agit pas de billets de train, mais de billets de bus. Ceux-ci ont été mis en vente dans le cadre d'une offre commerciale réalisée par iDBUS, filiale de la SNCF exploitant des autocars à haut niveau de service, à l'occasion de l'ouverture à la vente le 23 janvier dernier de sa nouvelle liaison entre Paris et Lyon. La mise en place de cette offre commerciale par iDBUS n'est en rien liée à la manifestation favorable au mariage pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : [Vaucluse \(4^e circonscription\)](#) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20554

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2452

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7580